



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Publié le : **13 OCT. 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - M. HANACHI - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Excusés avec Pouvoirs :

M. COPPENS à M. HANACHI

Mme MERAKCHI à Mme ATTAF

Secrétaire de séance : M. HANACHI.

APPROBATION DU PLAN DE GESTION DU PLATEAU DE VITROLLES

N° Acte : 8.8

Délibération n°26-164

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.110-1 et suivants relatifs aux principes généraux de protection de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.341-1 et suivants relatifs aux sites classés ;

Vu la convention de gestion n°20821 signée avec le Conservatoire du Littoral et l'ONF approuvée à la délibération n°25-185 en date du 22/12/2025.

Considérant que la ville et le Conservatoire ont souhaité formaliser un plan de gestion dont l'objectif est de coordonner et compléter l'ensemble des dispositifs liés à la restauration du plateau de Vitrolles. Dans ce cadre ils ont approuvé la réalisation d'un groupement de commande pour la réalisation d'un plan de gestion pour le Plateau de Vitrolles lors du conseil municipal du 8 décembre 2021.

Considérant que le Plateau de Vitrolles constitue un espace naturel d'intérêt écologique, paysager et patrimonial majeur ;

Considérant que ce site est classé au titre de la protection des sites et paysages ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que le site est propriété conjointe de la commune de Vitrolles et du Conservatoire du littoral ;

Considérant que le plan de gestion du Plateau de Vitrolles a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts, le CCAS de Vitrolles, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Vitrolles ;

Considérant que ce plan de gestion constitue un document cadre définissant les orientations et actions à mettre en œuvre pour la période 2026-2036 ;

Considérant la réglementation des activités, usages et occupation des sols mentionnée dans la présente convention,

Considérant que les orientations de gestion aient pour enjeux :

- La protection contre les feux de forêts, y compris avec des méthodes alternatives
- La mise en valeur du patrimoine paysager et patrimonial
- L'appropriation par les habitants, la gestion des accès et des pratiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

APPROUVE les 3 volets du plan de gestion du Plateau de Vitrolles 2026-2036, en tant que commune cogestionnaire du plateau

Le Secrétaire de Séance

M. HANACHI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 12 octobre 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA

